



Atelier-visit sur le Rhône  
11 octobre 2017

# Syndicat mixte des Rives du Rhône

## ➔ Rapport d'activités 2017



Conférence commerce  
17 octobre 2017



Atelier de restitution des lycéens de Roussillon  
19 mai 2017



Atelier SAARRA à Saint-Rambert-d'Albon  
17 octobre 2017

## SOMMAIRE

1. LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE (SMRR).....	3
2. LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT APPROUVÉ.....	4
3. LE SCOT EN ACTION.....	12
4. LA RÉVISION DU SCOT – CAP SUR 2040.....	20
5. LE SCOT OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR .....	22
6. LE GPRA RHONE MEDIAN .....	23

## ANNEXES

N°1 – BILAN DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN 2017.....	26
---	----

En téléchargement



Ce logo indique que les documents évoqués sont disponibles dans la partie téléchargement du site Internet du syndicat mixte, à l'adresse :

[www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)

# 1. LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE (SMRR)

## ➔ LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE (SMRR)

Le bureau syndical s'est réuni à 12 reprises au cours de l'année (tous les 1ers mercredi du mois sauf en janvier et en août ainsi que les 15/03 et 21/06) et le conseil syndical à 6 reprises les 07/02, 28/03, 02/05, 04/07, 19/09 et 28/11.

Au cours de l'année ce sont au total 40 délibérations qui ont été prises (Cf. tableau des délibérations en annexe).

Certains EPCI ont actualisé leurs représentants. Ainsi, **ViennAgglo** a remplacé un conseiller titulaire et 2 conseillers suppléants.

La **communauté de Communes du Pays Roussillonnais** a procédé au retrait de 1 délégué titulaire.

A la suite de la fusion entre Vivarhôte et Annonay Agglo, **Annonay Rhône Agglo** a désigné 12 conseillers titulaires et 12 conseillers suppléants; Denis Sauze et Thomas Toularastel ont été réélus vice-présidents et siègent au bureau syndical.



*Conseil syndical du 04/07/2017 – Claveyson*



*Conseil syndical du 07/02/2017 – Vienne*

## Le comité technique territorial

Le comité technique composé des techniciens du SMRR et des directeurs ou représentants des différentes intercommunalités du territoire se sont réunis à 7 reprises les 31/01, 16/02, 20/03, 24/04, 15/06, 05/09 et 07/11. Le comité technique territorial a pour objectif notamment de préparer le travail sur la révision du Scot en amont des conseils syndicaux et de faire le lien entre les attentes des EPCI et les projets du SMRR.

## ➔ LA GESTION BUDGÉTAIRE

Le budget primitif 2017 a été voté pour un montant de 1 415 021,36 € en section de fonctionnement et 702 093,77 € en section d'investissement (total : 2 117 115,13 €).

La cotisation a été diminuée de 0,15 €/habitant entre 2016 et 2017 avec une cotisation qui s'établit à 2,65 €/habitant en 2017. Soit une baisse de 0,50 €/habitant depuis 2014.

	2,95			2,8			2,65			total économie (2015-2017)
	2015			2016			2017			
	Population	baisse de cotis/ 2014	total économie	Population	baisse cotis/ 2014	total économie	Population	baisse de cotis/ 2014	total économie	
EPCI										
ViennAgglo	67792	0,2	13558,4	68907	0,35	24117,45	69224	0,5	34612	72 287,85
CC Pays Roussillonnais	50629	0,2	10125,8	51458	0,35	18010,3	51824	0,5	25912	54 048,10
Annonay Rhône Agglo	44002	0,2	8800,4	44171	0,35	15459,85	47479	0,5	23739,5	47 999,75
CC Porte DrômArdèche	44745	0,2	8949	45748	0,35	16011,8	46055	0,5	23027,5	47 988,30
CC Région de Condrieu	17121	0,2	3424,2	17497	0,35	6123,95	17687	0,5	8843,5	18 391,65
CC Pilat Rhodanien	16108	0,2	3221,6	16452	0,35	5758,2	16638	0,5	8319	17 298,80
										<b>258 014,45</b>

## L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

### Composition de l'équipe permanente

En 2017, l'équipe technique du SMRR est composée comme suit :

- Un directeur (Cédric Le Jeune)
- Une directrice adjointe/chargée de mission urbanisme (Nelly Liogier)
- Une chargée de mission concertation/environnement (Pauline Rohner)
- Un chargé de mission SIG (Cédric Lansou)
- Une chargée de mission Ecologie Industrielle et Territoriale pour le compte du GPRA Rhône-Médian (Charlotte Blaise)
- Une secrétaire-comptable (Gaëlle Masson) et une assistante administrative en congé longue maladie (Stéphanie Labouré)

### Remplacements d'agents et stagiaires

Le Syndicat mixte a prolongé la durée du contrat jusqu'en avril de Margaux Monin (chargée de mission urbanisme), initialement recrutée pour le remplacement congé maternité de Nelly Liogier en 2016 puis pour celui de Pauline Rohner.

Le Syndicat mixte a accueilli deux stagiaires en 2017. Brice Comte, de mars à juillet 2017, était en charge de la transposition des dispositions pertinentes de la charte du Parc du Pilat dans le SCoT et d'une étude sur la prise en compte des spécificités des communes très rurales. Emilie Bocquet, de mars à septembre 2017 était en charge de la mise à jour de la base de données du foncier à vocation d'activité.

## 2. LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT APPROUVÉ

L'article 6.2 du règlement intérieur du SMRR prévoit qu'il soit « rendu compte au conseil syndical des décisions prises en bureau syndical dans l'exercice de ses délégations ». Une note détaillée rendant compte des décisions prises en bureau syndical est régulièrement proposée aux membres du Conseil Syndical.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET LES AVIS SUR LES PLU

### L'accompagnement des communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration / révision de leurs documents d'urbanisme, les communes et EPCI sont accompagnées par le SMRR.

Au lancement de la révision, le SMRR produit un porter à connaissance synthétique des principaux éléments du Scot que la commune devra prendre en compte pour que son PLU soit

compatible. A la demande des communes, une rencontre peut être organisée à cette étape entre les élus de la collectivité et un élu et technicien du SMRR. Au-delà de ces rencontres spécifiques, les techniciens du SMRR participent aux réunions de travail tout au long de l'élaboration du PLU(IH).

A noter qu'en 2017 Annonay Rhône Agglo a lancé l'élaboration de son PLUIH (en lieu et place des 2 précédents PLUi en cours sur Vivarhôte et Annonay Agglo). Les techniciens du SMRR ont participé aux réunions PPA et groupes de travail.

Par ailleurs, au cours de l'année 2017, le SMRR a participé à plusieurs réunions publiques dans le cadre de révisions de PLU :

- 24 janvier : Réunion publique à la Chapelle de Surieu (avec P. Delaplacette)
- 26 janvier : Réunion publique à Cheyssieu
- 14 mars : Réunion publique à Vernioz (avec P. Delaplacette)
- 16 novembre : Réunion publique à Saint Prim

### **Les avis sur les PLU arrêtés**

*Le comité syndical a donné « délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'Urbanisme » (Cf. délibérations en date du 3 Juin 2008 et du 16 juillet 2014).*

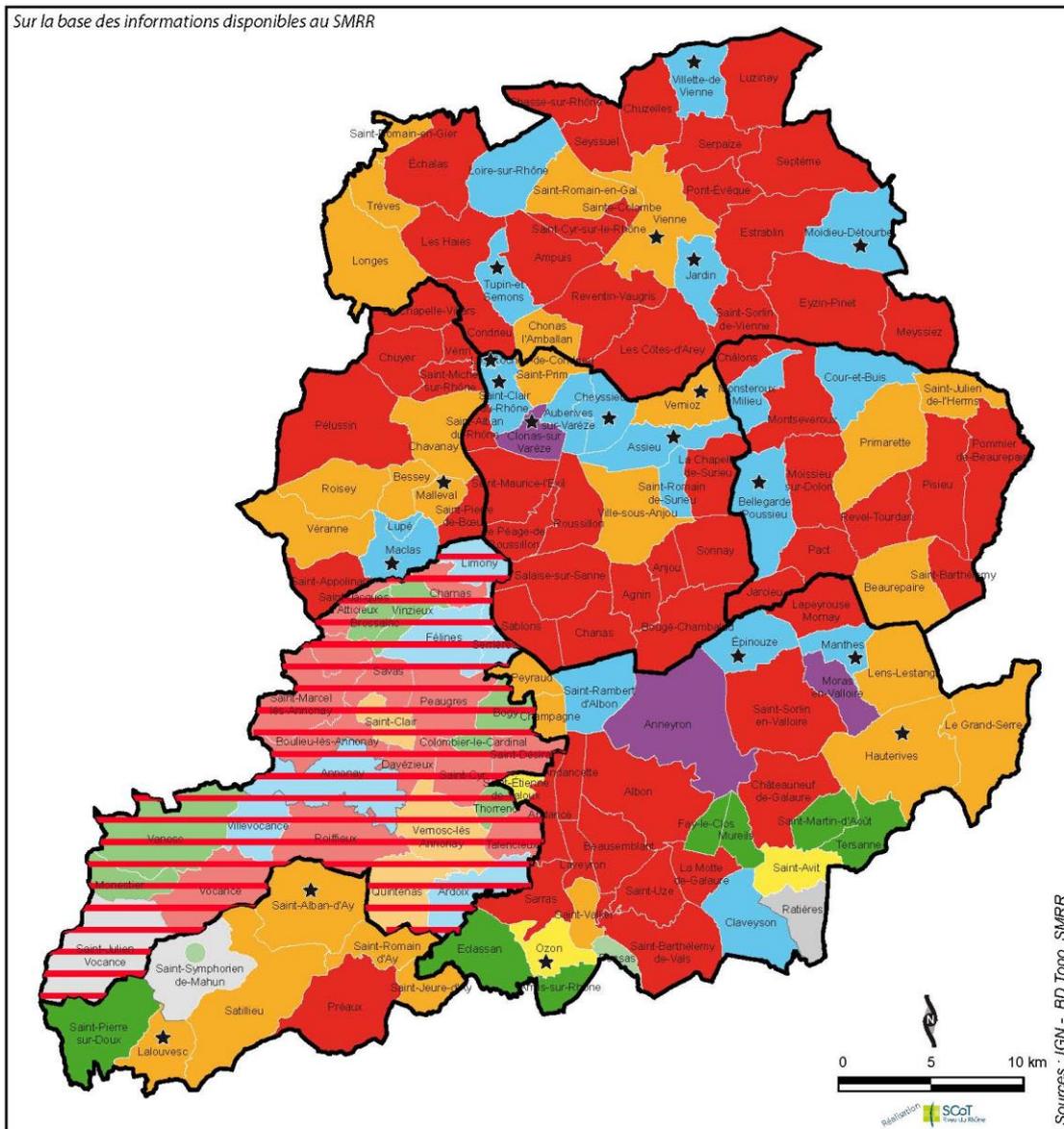
Au cours de l'année 2017, le SMRR a été consulté à 24 reprises en tant que Personne Publique Associée pour émettre un avis dans le cadre de l'arrêt du PLU des communes concernées. Tous les avis ont été favorables, parfois assortis de quelques réserves, témoignant du travail préalable de partenariat et de concertation avec les communes.

- 01/02 - Seyssuel : Avis favorable avec 2 réserves et 4 recommandations
- 01/02 – Chasse-sur-Rhône : Avis favorable avec 2 recommandations
- 01/02 – Pont-Evêque : Avis favorable avec 1 réserve
- 01/03 - Echaldas : Avis favorable avec 4 réserves et 2 recommandations
- 01/03 – Saint-Alban-du-Rhône : Avis favorable
- 01/03 – Laveyron\* : Avis favorable avec 4 recommandations
- 15/03 – Péage-de-Roussillon : Avis favorable avec 1 recommandation
- 15/03 - Malleval : Avis favorable avec 1 réserve et 4 recommandations
- 05/04 - Agnin : Avis favorable avec 5 recommandations
- 05/04 – Chapelle-de-Surieu : Avis favorable avec 4 réserves et 1 recommandation
- 03/05 - Vienne : Avis favorable avec 1 réserve et 5 recommandations
- 03/05 - Assieu : Avis favorable avec 3 réserves et 5 recommandations
- 03/05 - St-Marcel-lès-Annonay\* : Avis favorable avec 2 réserves et 3 recommandations
- 07/06 – Villette-de-Vienne : Avis favorable avec 1 réserve et 3 recommandations
- 07/06 - Cheyssieu : Avis favorable avec 2 recommandations
- 07/06 - Beausemblant : Avis favorable avec 1 recommandation
- 05/07 – Moidieu-Détourbe : Avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation
- 05/07 - Epinouze : Avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation
- 05/07 – Roches de Condrieu : Avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation
- 06/09 – Saint-Clair-du-Rhône : Avis favorable avec 2 réserves et 1 recommandation
- 06/09 - Ampuis : Avis favorable avec 3 réserves et 4 recommandations
- 06/09 – Ponsas\* (Carte Communale) : Avis favorable
- 06/12 - Manthes : Avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation

- 06/12 – Lalouvesc\* (commune non membre du SMRR – CC Val d’Ay). Demande d’avis formulée par la commune en lien avec l’entrée prochaine de la CC Val d’Ay dans le SMRR : courrier avec des remarques sur le projet

\* Ces communes ne sont pas couvertes par le Scot approuvé mais le Bureau émet un avis en se basant sur les principes affichés dans le Scot approuvé.

## ETAT D’AVANCEMENT DES DOCUMENTS D’URBANISME RIVES DU RHONE - 01 MARS 2018



<b>PLUIH</b>	<b>PLU</b>	<b>RNU</b>	<b>CC</b>
En élaboration	Approuvé	Communes en RNU précédemment couvertes par un POS. Elaboration du PLU en cours.	Approuvé
	En révision		En révision
	En élaboration	Commune en RNU pas de procédure d'élaboration de document d'urbanisme en cours	En élaboration
Documents arrêtés	Annulé - Retour POS En révision		



## L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET LES AVIS SUR LEURS SCHÉMAS

### Les schémas de développement commercial

- La CC du Pays Roussillonnais a engagé l'élaboration d'un schéma de développement commercial en 2017.

### Les schémas de développement économique

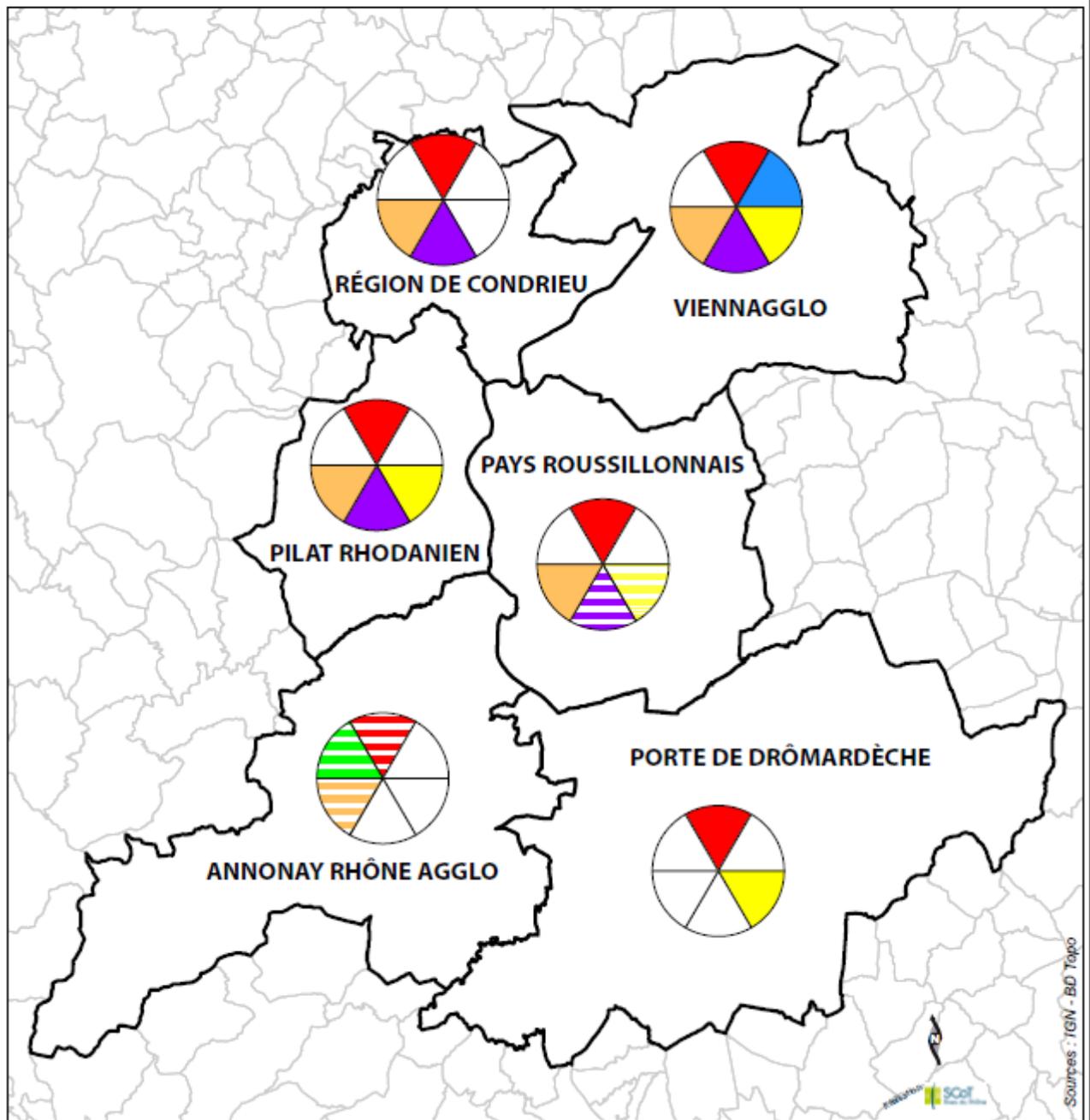
- La CC Pays Roussillonnais a engagé l'élaboration d'un schéma de développement économique en 2017
- La CC Porte de DrômArdèche a élaboré un schéma des zones d'activités sur son territoire en 2017

### Les PLH des EPCI

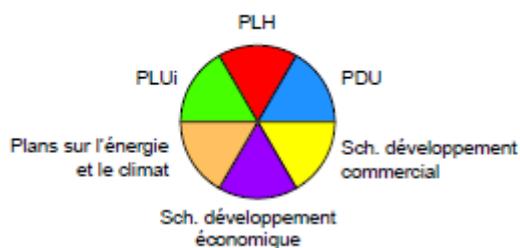
- La CC Porte de DrômArdèche a validé son PLH. Avis favorable du SMRR.
- La CC Pilat Rhodanien a validé son PLH. Avis favorable du SMRR.
- Annonay Rhône Agglo en cours d'élaboration de son PLUiH.



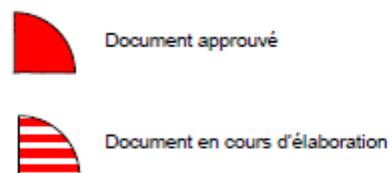
# ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS INTERCOMMUNAUUX DECEMBRE 2017



## Types de documents



## Etat d'avancement du documents





## LES AVIS SUR LES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

### Les avis sur les projets > 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher

Conformément au code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le Scot.

Au cours de l'année 2017, le SMRR a donné plusieurs avis sur des projets entrant dans ce cadre :

- Projet de lotissement à Vienne lieudit « Saint-Ignace »
- Projet de lotissement à Chateauneuf de Galaure, hameau de Saint Bonnet
- Projet de clinique des Côtes du Rhône à Roussillon
- Projet de lotissement à Saint Rambert d'Albon, hameau de Coinaud

### La consultation sur les projets commerciaux soumis aux CDAC (commissions départementales d'aménagement commercial)

- CDAC du 01/02 : Transfert – extension Super U Annonay sur le site Faya – avis favorable du SMRR / avis favorable de la CDAC
- CDAC du 05/04 : Création de cellules commerciales à Davézieux par le groupe Carrefour – avis défavorable du SMRR / avis favorable de la CDAC

A noter que le SMRR a rencontré plusieurs opérateurs en cours d'année, à leur demande, pour échanger sur des projets commerciaux sur le territoire du SMRR.

### 3. LE SCOT EN ACTION

#### LES CONFÉRENCES ET VISITES DU SCOT

En lien avec la révision du Scot, le SMRR a organisé en 2017 deux conférences et un atelier-visitte sur le Rhône.

#### **Atelier-visitte sur le Rhône en partenariat avec Promofluvia – Mercredi 11 octobre de Givors à Saint-Vallier**

Axe de transport majeur à valoriser, limite administrative, corridor écologique... le fleuve Rhône revêt une multitude de fonctions et demeure un élément incontournable des politiques d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, deux demi-journées sur le fleuve ont été organisées en partenariat avec l'association Promofluvia.

Une trentaine d'élus et techniciens du territoire ont participé à des ateliers sur deux thèmes :

- Le Rhône, un axe de développement à fort potentiel (transports marchandises et voyageurs, production d'énergie, économie, zones d'activités et tourisme) le matin
- Le Rhône, un fleuve à se réappropriier (cadre de vie et aménagements des bords de fleuve, environnement et gestion des risques) l'après-midi.



Ces ateliers se sont déroulés sur la navette « le Rhône » de VNF, entre Givors et Saint-Vallier le matin, l'inverse l'après-midi. Cela a donc permis de voir le territoire depuis le fleuve, ainsi que les projets et aménagements abordés au cours de la journée.

Un guide de présentation des projets et aménagements le long du Rhône a été produit et est disponible sur le site Internet du SMRR. [En téléchargement](#) 

Les actes de la journée seront disponibles eux aussi prochainement.



## Conférence commerce – Mardi 17 Octobre à Vienne



Après une 1<sup>ère</sup> conférence consacrée à l'urbanisme commercial (organisée en 2015), le SMRR a organisé une nouvelle conférence sur cette thématique le 17 octobre à l'auditorium du Trente à Vienne. Cette soirée, animée par le bureau d'études AID Observatoire, a permis d'échanger sur les premières orientations envisagées pour le futur Scot ; de découvrir les démarches engagées sur d'autres Scot et de débattre avec les opérateurs commerciaux.

Une soixantaine de participants étaient présents.

Le programme et les présentations sont disponibles sur le site Internet du SMRR.



## Conférence agriculture – Mardi 14 novembre à Roussillon



Dans le cadre de la révision du Scot, le SMRR a organisé une conférence agricole. Cette soirée, animée par le bureau d'études Blézat Consulting, avait pour objectif de s'enrichir de retours d'expériences sur le foncier agricole et débattre du rôle à venir du Scot dans ce domaine.

Une soixantaine de participants étaient présents. Le programme et les présentations sont disponibles [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.





## LA CONCERTATION

Dans le cadre de son plan de concertation 2014 – 2018, le SMRR a mené plusieurs projets au cours de l'année 2017.

### La concertation avec les jeunes

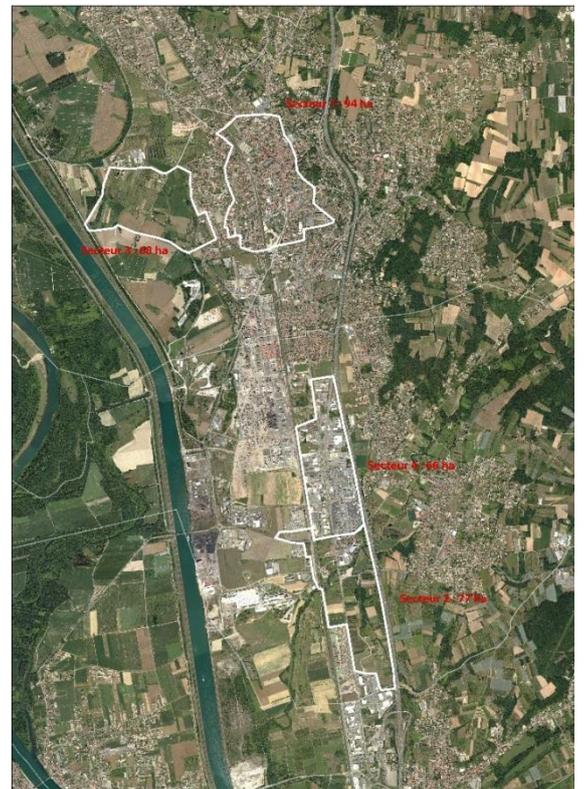
Les élus du SMRR ont souhaité renouveler leur partenariat avec le lycée de Roussillon pour la deuxième année consécutive, en parallèle de l'élaboration du Schéma d'Aménagement Roussillon Saint-Rambert d'Albon.

Le partenariat est l'occasion pour le SMRR de sensibiliser les lycéens à l'aménagement du territoire, de recueillir leurs perceptions de l'agglomération, leurs attentes pour l'avenir. Il s'inscrit dans le programme d'histoire géographique des lycéens (aménagement du territoire).

En 2017, deux classes de première générale « économique et sociale » ont été mobilisées autour de quatre ateliers :

- Un atelier général pour appréhender les notions d'aménagement du territoire et comprendre le contexte local ;
- Un atelier ludique s'appuyant sur un jeu de rôle autour d'un village fictif pour comprendre les jeux d'acteurs et les enjeux d'aménagement du territoire ;
- Un atelier participatif pour témoigner de sa pratique et de sa perception de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon ;
- Un atelier pratique « Cap sur l'avenir » pour proposer des projets sur 4 sites stratégiques. A cette occasion les lycéens ont pu partager leurs propositions et échanger avec Denis Sauze, vice-président du SMRR en charge de la concertation, Gilles Vial, vice-président du SMRR en charge du SAARRA et maire de Salaise-sur-Sanne, et Geneviève Gonin, adjointe au Péage-de-Roussillon.

Ces échanges ont permis d'apporter aux élèves des éléments de compréhension sur la planification urbaine, le rôle des élus et les objectifs du Scot.



Le SMRR est également intervenu au lycée Agrotec à Vienne début avril, auprès des élèves de la formation Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant. Dans le cadre de leur cours

d'histoire-géographie, les élèves ont travaillé durant une semaine à l'étude de la commune de Septème et ont accueilli plusieurs acteurs du territoire, dont le SMRR.

L'intervention du syndicat a porté sur la présentation du SCoT et des grandes orientations concernant la commune de Septème. Les élèves ont ainsi pu appréhender la recherche d'équilibre entre les enjeux d'accueil de population, de maintien des commerces et activités économiques, de transport, de préservation des espaces agricoles et naturels ou encore de gestion des risques. Ils ont ensuite pu livrer leur regard sur le territoire du SCoT en présentant leur bassin de vie et en distinguant les atouts et point faible du territoire.

### **Le Scot dans la presse**

Au cours de l'année 2017, le SMRR a rédigé à la demande de plusieurs communes des articles pour une parution dans les bulletins communaux :

- La Motte-de-Galaure (Juin 2017)
- Saint-Cyr (octobre 2017)
- Claveyson (novembre 2017)
- Peyraud (novembre 2017)

Par ailleurs, un article de presse est paru au Dauphine Libéré du 30 septembre sur l'élaboration du schéma d'aménagement Roussillon-Saint-Rambert d'Albon.

### **La présentation du rapport d'activités dans les EPCI**

En 2017, les élus et techniciens du SMRR sont allés devant l'ensemble des conseils communautaires afin de présenter le rapport d'activités de l'année 2016.

- 23 mars à la CC Porte de DrômArdèche
- 26 avril à la CC Pays Roussillonnais
- 9 mai à Annonay Rhône Agglo
- 18 mai à ViennAgglo
- 13 juin à la CC Région de Condrieu
- 26 juin à la CC Pilat Rhodanien

### **Lettre d'information électronique**

Trois lettres d'information ont été publiées en mars, mai et septembre et ont été envoyées à l'ensemble des abonnés.

11 actualités ont été publiées sur les thèmes suivants :

- Le budget du SMRR
- La révision générale
- Le schéma d'aménagement Roussillon-Saint-Rambert d'Albon
- La concertation avec les lycéens
- L'évolution de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le Scot des Rives du Rhône
- Environnement : contrat corridor « Grand Pilat », inventaire pelouses sèches
- La mise à jour du Vadémécum

Concernant la fréquentation du site internet, on observait 4 431 utilisateurs pour 19 539 pages vues.



## L'OBSERVATOIRE DU SCOT

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a l'obligation légale de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation du Scot approuvé le 30 mars 2012. A cette fin, le SMRR s'est doté de nouvelles capacités d'observation territoriale en même temps qu'il finalisait d'autres outils.

A noter que l'ensemble des données produites par le SMRR sont mises à disposition gratuitement aux communes, EPCI et aux bureaux d'études les accompagnant dans leurs projets.

### L'analyse des surfaces urbanisables déclassées dans les PLU.

En 2015, un travail de recensement des déclassements de zonages U et AU dans les PLU a été réalisé. Ce travail a été mis à jour en 2016 et en 2017. Il permet d'estimer l'effort réalisé par les communes lors de la révision de leur document d'urbanisme pour déclasser des zones constructibles entre leur ancien document et leur nouveau, en lien avec les objectifs du Scot en terme de limitation de la consommation foncière.

En juillet 2017, sur les 61 communes qui ont approuvé ou arrêté leur PLU depuis 2012 (date de l'approbation du Scot), 1 667 ha de zones U et AU à vocation d'habitat et 109 ha de zones à vocation économique ont été déclassées. **Au total, on constate donc un déclassé de 1 776 ha de zones U ou AU à vocation d'habitat ou d'activités dans les PLU des 61 communes concernées.**

### Mise à jour de la photo aérienne de 2015 sur 3 communes

En 2015, le SMRR avait fait réaliser une photo aérienne à 20 cm de résolution. Suite à l'entrée de Quintenas et Ardoix en 2017 dans le SMRR et l'entrée de Meyssiez en 2018, le SMRR a décidé de mettre à jour la photo afin de couvrir ces 3 communes. Cela a été possible par le fait que des clichés avaient été pris sur ces communes à l'époque. La photo aérienne 2015 mise à jour est disponible sur demande auprès du SMRR.



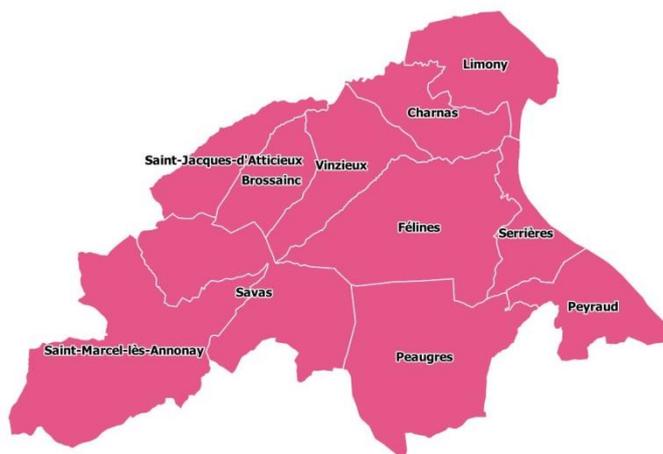
Centre bourg d'Ardoix



- Poursuite de l'étude de faisabilité de la maison de la biodiversité
- Poursuite des inventaires pelouses sèches
- Poursuite des écoutes STOC
- Des sujets à explorer : forêts anciennes et enjeux agricoles/environnementaux

## Inventaire des pelouses sèches dans le nord Ardèche

Le SMRR a mené un inventaire sur 11 communes du nord-Ardèche avec l'appui de l'association Nature Vivante. Cette étude s'inscrit dans la continuité des inventaires menés depuis 2013 en Isère Rhodanienne et dans la Drôme. Elle se poursuivra dès 2018 sur les autres communes ardéchoises du Syndicat mixte des Rives du Rhône.



Une sortie « nature » a été organisée le 18 juillet à Saint-Marcel-lès-Annonay à destination des élus et techniciens des communes et intercommunalités concernées. Cette sortie, consacrée aux « pelouses sèches », visait à (re)découvrir la flore et la faune liés à ces milieux naturels spécifiques (orchidées, papillons, ...) et à cerner leurs enjeux, aux côtés de l'association Nature Vivante.

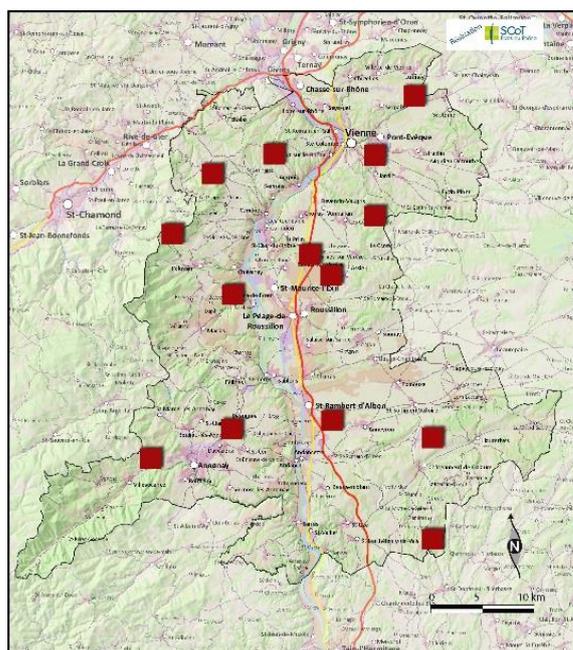
Les résultats seront mis à disposition des collectivités concernées (rapport global, fiches et cartographies par commune). Ils contribueront à alimenter les réflexions sur les continuités écologiques, centrales dans les projets de PLU, et dans le Scot en révision. Ils pourront également être un appui pour la mise en place d'aides agro-environnementales ou toute action favorable au maintien de ces milieux.

Les données SIG des pelouses sèches sont mis gratuitement à disposition des communes et EPCI et de leurs bureaux d'études sur simple demande au SMRR. Le rapport final de cette étude est disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



## Les carrés STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs).

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) permet de mesurer l'évolution de la biodiversité ordinaire, de tous les milieux, par l'écoute d'oiseaux selon un protocole précis. C'est un indicateur précieux qui participe à évaluer l'application du Scot. Cette démarche a débuté en 2011 et a été poursuivie au cours de l'année 2017.



## Maison de la biodiversité

L'évaluation des impacts du Scot sur l'environnement et la biodiversité est une **obligation réglementaire** imposée par le code de l'urbanisme. Le SMRR n'est pas doté en interne des compétences et moyens humains nécessaires et suffisants pour la réalisation de ces évaluations. C'est pourquoi il fait appel aux partenaires institutionnels et associations environnementales locales pour la réalisation d'inventaires et anime un **réseau de veille écologique** qui permet le partage et le suivi des études et actions menées sur le territoire.

Néanmoins, le réseau de veille ne permet de répondre que partiellement aux besoins du territoire en matière de production de connaissance naturaliste, de suivi des indicateurs et de sensibilisation des élus et du grand public.

C'est la raison pour laquelle le bureau syndical a décidé fin 2016 la création d'un groupe de travail composé de 3 vice-présidents pour mener une réflexion sur les dispositifs à mettre en place pour permettre au syndicat de répondre aux obligations réglementaires en matière de biodiversité.

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises et s'est orienté vers la création d'une association « loi 1901 » (maison de la biodiversité), en raison des avantages qu'elle présente en termes de souplesse administrative et de composition partenariale.

Depuis mars 2017, le SMRR étudie la faisabilité du projet, notamment en faisant connaître et en recueillant l'avis des partenaires potentiels.

Ainsi, un courrier a été transmis avec une plaquette de présentation du projet aux partenaires publics comme privés du territoire (Région, Départements, chambres consulaires, Compagnie Nationale du Rhône, ...). Plusieurs rencontres et échanges techniques ont eu lieu : Agence Française de la biodiversité, DDT, Région Auvergne Rhône-Alpes, Conseils Départementaux de la Drôme, de l'Isère et de la Loire, Syndicat des Côtes du Rhône, ....

Les rencontres vont se poursuivre en 2018. Des réflexions seront par ailleurs menées sur le montage de l'association (gouvernance, programme d'activités, ...), les modalités de fonctionnement et de financement.





## LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

### **Clarification juridique de situations auxquelles est confronté le SMRR dans le cadre de la révision et/ou de la mise en œuvre du Scot.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Scot actuel et de la révision du Scot en cours, plusieurs interrogations sont apparues. Les membres du bureau ont souhaité disposer d'une analyse juridique sur les 3 questions suivantes :

- Quelle pérennité du Schéma de secteur de la côte rhodanienne suite à la future approbation du Scot Rives du Rhône révisé ?
- Quelle capacité pour un maire de refuser des permis d'aménager ou de construire qui de par leur localisation ou leur nature sont incompatibles avec le Scot ?
- Dans le cadre de la mise en compatibilité d'un PLU avec le Scot, comment gérer les « coups partis » : permis d'aménager ou de construire accordés sur des secteurs que le respect des orientations du Scot forcerait à déclasser ?

Le cabinet d'avocats Adamas a remis au SMRR une note juridique le 1<sup>er</sup> février, puis une note complémentaire en réponse à des demandes d'éclaircissements.

### **Analyse de l'opérationnalité et des conditions de mise en œuvre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLU**

Dans le cadre des travaux pour la révision du Scot, le Syndicat Mixte a engagé une étude sur les conditions de mise en œuvre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des PLU.

Un groupement de bureaux d'études piloté par le cabinet Citéliance a été retenu en mars 2017 pour conduire cette étude, qui s'appuie notamment sur l'analyse d'un panel d'une quinzaine d'OAP sur le territoire du Scot.

La démarche engagée répond à deux objectifs :

- constituer des outils méthodologiques et pédagogiques pour favoriser l'opérationnalité des OAP, dans un contexte où de nombreuses OAP peinent à se traduire de façon opérationnelle sur le territoire
- adapter si nécessaire la rédaction des orientations du futur Scot pour faciliter la mise en œuvre des OAP.

De nombreux acteurs ont été rencontrés. Deux comités de pilotage ont été organisés en 2017, ainsi qu'un séminaire en décembre. Celui-ci a permis de confronter les premières pistes de travail à la réalité du terrain sous la forme d'ateliers avec les acteurs publics et privés du territoire (promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, EPCI, services de l'Etat, bureaux d'études...).

Le rendu de l'étude est attendu au printemps 2018, avec la diffusion d'un guide méthodologique.

## LA RÉVISION DU SCOT – CAP SUR 2040



### LE TRAVAIL SUR LE PADD

Suite à l'extension du périmètre du Syndicat mixte et pour répondre à la nécessité de « grenelliser » le Scot approuvé en 2012, le SMRR a prescrit la révision générale du Scot par délibération en date du 11 juin 2013.

Pour assurer la révision du document, le SMRR avait fait appel à l'Agence d'Urbanisme de Lyon pour l'accompagner. En parallèle, le SMRR a recruté des bureaux d'études spécialisés pour traiter des thématiques spécifiques. Ainsi, en 2014, le SMRR a missionné les bureaux d'études suivants :

- Cibles et Stratégies, cabinet basé à Nantes, pour travailler sur la thématique commerce et rédiger le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) du Scot pour un montant de 45 123,60 € TTC.
- Le groupement constitué des cabinets Soberco environnement, Blezat Consulting et BURGEAP sur l'Etat Initial de l'Environnement, l'évaluation environnementale, et les volets agriculture, forêt, climat et énergie du Scot pour un montant de 89 940 € TTC.

En 2016, le syndicat a interrompu sa collaboration avec l'Agence d'urbanisme de Lyon et a lancé un marché afin de recruter un bureau d'études pour l'accompagner dans la révision.

Le bureau d'études Urbicand, basé à Dijon, a remporté le marché pour un montant de 359 910 € TTC. Il est accompagné par Soberco Environnement (qui réalise déjà l'EIE et la partie environnement du diagnostic dans le cadre d'un autre marché) pour la rédaction des parties environnement du PADD et du DOO.

En 2017, Urbicand a travaillé sur le PADD en étroite collaboration avec le burau syndical, au premier semestre notamment. Dans une logique de concertation étroite avec les EPCI, des groupes de travail sur le PADD se sont tenus entre le 30 mai et le 09 juin dans chacun d'entre eux. Une version intermédiaire a été présentée en conseil syndical le 19 septembre, pour donner lieu à un pré-débat le 28 novembre. Ce travail a permis d'identifier les thématiques qui devront être approfondies en 2018 dans le cadre du travail sur le DOO avant proposition d'un débat sur le PADD avant l'été 2018. Ce PADD prendra notamment en compte l'extension prévue du territoire sur les CC Val d'Ay et Territoire de Beaurepaire.



### ASSOCIATION ETROITE DES SERVICES DE L'ETAT

En lien avec la volonté des élus du SMRR d'associer étroitement les services de l'Etat à la révision du Scot, les échanges ont été nombreux :

- Messieurs Delaplacette et Banchet, accompagné du directeur du SMRR, ont rencontré à 3 reprises (24 mai, 4 octobre, 24 novembre) Mme le Sous-Préfet de Vienne, accompagnée des services préfectoraux et des DDT.
- Les techniciens du SMRR ont échangé avec les DDT des 5 départements à l'occasion de groupes de travail « inter-DDT », les 27 février, 19 juin, 10 octobre et 7 décembre.
- Enfin, la DDT est systématiquement conviée aux conseils syndicaux et groupes de travail du SMRR (Scot, SAARRA, étude OAP...) et est très régulièrement présente.



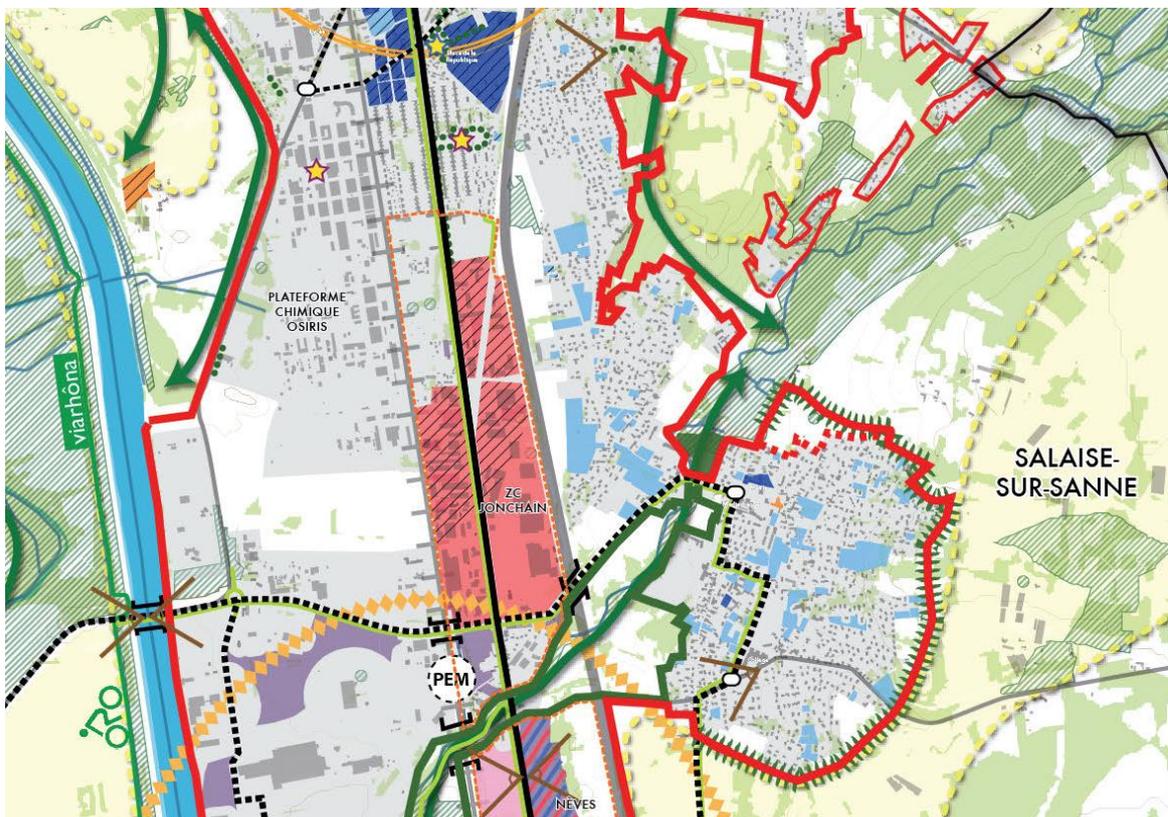
## LE SAARRA (SCHEMA D'AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION ROUSSILLON – SAINT-RAMBERT-D'ALBON)

Le Scot approuvé en 2012 prévoyait la réalisation de deux schémas de secteurs : un sur la cotière rhodanienne, un autre sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon. Suite à la suppression des schémas de secteur par la loi ALUR en 2014, les élus du syndicat mixte ont souhaité réaliser sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon un schéma d'aménagement. Ce document a pour objectif de proposer une feuille de route, en lien avec les élus locaux, pour permettre un développement harmonieux et conjoint de l'agglomération en identifiant des pistes d'actions opérationnelles aux élus.

Un groupement de bureaux d'études, piloté par le cabinet d'architecte Tekhnê, a été choisi en août 2015 pour réaliser le SAARRA pour un montant de 151 490€ TTC. Cette étude est réalisée sur 2 ans parallèlement à la révision du Scot, en collaboration étroite avec les communes et EPCI concernés. Les éléments produits dans le cadre de l'étude du SAARRA seront intégrés au futur Scot.



En 2017, 3 comités de pilotage, 4 ateliers, 1 comité de pilotage exceptionnel sur la thématique de la ressource en eau et 1 rencontre entre les présidents des deux EPCI ont été réalisées. Ces différentes étapes ont permis de valider le plan guide, le programme d'action et les zooms opérationnels.





l'agglomération, ont ainsi eu l'occasion de rencontrer les élus du territoire et le SMRR est intervenu une matinée à l'ENTPE pour échanger sur le projet du SAARRA avec les étudiants.

## DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA CHARTE DU PARC A TRANSPOSER DANS LE SCOT

L'article L.141-10 du code de l'urbanisme précise que le DOO « transpose les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur déclinaison dans les PLU ou les documents en tenant lieu et les cartes communales. »

Dans ce cadre, un partenariat entre le Parc du Pilat, le SM Scot Sud Loire et le SMRR a été engagé dès 2015. Une première analyse a été menée par le CEREMA (dans le cadre d'un appel à projet national) au second semestre 2015, qui a permis d'identifier 32 dispositions pertinentes au sein de la Charte du Parc.

En 2017, un stagiaire a approfondi le travail initial pour aboutir à un document identifiant 20 dispositions (en regroupant les 32 initiales) et leur prise en compte dans le Scot actuel. Ce travail sera disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



## TRAVAIL SUR LES COMMUNES TRES RURALES

En 2017, un stagiaire a travaillé sur les communes très rurales dans l'objectif de mieux prendre en compte leurs particularités dans le futur Scot. Dans ce cadre, les maires de 14 communes de moins de 1000 habitants ont été rencontrés.

Le rapport final sera disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



## 5. LE SCOT OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

Dans le cadre de ses missions, le SMRR a développé des partenariats avec d'autres structures et territoires dans l'objectif de développer la connaissance sur le territoire et de développer le partage d'expériences.

## L'INTERSCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

Au cours de l'année 2017, 10 comités techniques ont été organisés et 3 temps de rencontres politiques. A noter une rencontre avec le préfet de Région le 14 février 2017 et une contribution de inter-Scot à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (Sraddet) ratifiée le 07 novembre 2017. Une rencontre sur la question du système alimentaire et de l'approvisionnement a aussi été réalisée le 03 avril au Marché de Gros de Corbas durant le salon Planet'Appro, en partenariat avec le pôle métropolitain.

Parmi les sujets techniques traités par les chefs de projets Scot avec les agences d'urbanisme : l'énergie, les paysages, le commerce, les transferts d'établissements, etc. au travers des cotech mais aussi de nombreux groupes de travail thématiques.

## LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Du 5 au 7 juillet 2017 ont eu lieu les 12<sup>èmes</sup> rencontres nationales des Scot (RNS) à Angoulême. Le thème de ces rencontres étaient « (re)Dessine-moi un Scot ». Plusieurs séminaires de partages d'expériences ont été organisés au cours de ces trois jours. Cédric Lansou est intervenu sur les actions de concertation mises en place par le SMRR.

Pour plus d'informations les RNS de Nevers :

<http://www.fedescot.org/nos-evenements/rencontres-scot/les-rencontres-nationales-des-scot>

## 6. LE GPRA RHONE MEDIAN

Depuis 2014, le SMRR est en charge de l'hébergement de l'équipe projet GPRA et pour assurer le rôle de « pot commun » des contributions des intercommunalités pour les frais de fonctionnement du GPRA (animation et études). Suite à la dissolution du Syndicat mixte Rhône Pluriel fin 2016, l'animation territoriale du GPRA a été entièrement reprise par le SMRR en 2017 (recrutement par le SMRR de la chargée de mission écologie industrielle fin janvier). Cela a permis également une meilleure coordination avec le projet de territoire porté au sein du Scot sur un territoire quasi-identique. L'équipe Rhône-Médian, composée de deux chargées de projets (un temps plein pour l'écologie industrielle et territoriale et un mi-temps pour le report modal) est managée par le directeur du SMRR. Au niveau de la Région, une référente a été nommée pour faire le lien avec les directions concernées par les projets (environnement et énergie, économie, transport, aménagement du territoire et recherche et innovation).

L'année 2017 a été une année charnière pour le Grand Projet Rhône-Médian car il a vu plusieurs projets se concrétiser sur l'ensemble du territoire. En collaboration avec l'équipe Rhône-Médian et les services de la Région, les collectivités ont travaillé à la consolidation de leurs projets. Neuf d'entre elles ont ainsi obtenu une validation du principe de co-financement par la Région. L'ensemble de ces projets représente un investissement total de 24 millions d'euros sur le territoire qui devraient être réalisés sur la période 2018-2020.

Au total, 3 comités de pilotage et 2 comités techniques ont été organisés ainsi qu'un comité technique spécifique à l'écologie industrielle et territoriale en partenariat avec les chefs TEPOS du territoire et les partenaires financiers.

## → Annexe 1 – BILAN DES DELIBERATIONS 2017

BS : Bureau Syndical // CS : Conseil Syndical

Date	Objet	Adoption
BS 01/02/17	D-2017-01 Avis sur le PLU de la commune de Seyssuel	A l'unanimité
	D-2017-02 Avis sur le PLU de la commune de Chasse sur Rhône	A l'unanimité
	D-2017-03 Avis sur le PLU de la commune de Pont-Evêque	A l'unanimité
CS 07/02/17	D-2017-04 Election du / de la 4 <sup>ème</sup> vice-président(e)	A l'unanimité
	D-2017-05 Election du / de la 9 <sup>ème</sup> vice-président(e)	A l'unanimité
	D-2017-06 Débat d'Orientations budgétaires 2017	A l'unanimité
	D-2017-07 Finances : autorisation au président à ordonner une dépense en investissement avant le vote du budget	A l'unanimité
	D-2017-08 Création poste ingénieur principal et attribution régime indemnitaire	43 pour, 1 abstention
	D-2017-09 Personnel : création d'un poste de chargé(e) de mission Ecologie Industrielle et Territoriale	30 pour, 13 abstentions
BS 01/03/17	D-2017-10 Avis sur le PLU de la commune de Echalas	A l'unanimité
	D-2017-11 Avis sur le PLU de la commune de Saint Alban du Rhône	A l'unanimité
	D-2017-12 Avis sur le PLU de la commune de Laveyron	A l'unanimité
BS 15/03/17	D-2017-13 Avis sur le PLU de la commune de Péage de Roussillon	A l'unanimité
	D-2017-14 Avis sur le PLU de la commune de Malleval	A l'unanimité
CS 28/03/17	D-2017-15 Finances : compte de gestion de l'exercice 2016	A l'unanimité
	D-2017-16 Finances : compte administratif 2016	A l'unanimité
	D-2017-17 Finances : affectation du résultat 2016	A l'unanimité
	D-2017-18 Détermination de la cotisation 2017 des EPCI adhérents au SMRR	A l'unanimité
	D-2017-19 Finances : budget primitif 2017	A l'unanimité
BS 04/04/17	D-2017-20 Avis sur le Plu de la commune de Agnin	A l'unanimité
	D-2017-21 Avis sur le PLU de la commune de la Chapelle de Surieu	A l'unanimité
CS 02/05/17	D-2017-22 Autorisation au président à signer l'avenant à la convention de financement de l'ADEME formalisant le changement de bénéficiaire	A l'unanimité
BS 03/05/17	D-2017-23 Avis sur le PLU de la commune de Vienne	Adopté à 7 voix pour et 2 abstentions
	D-2017-24 Avis sur le PLU de la commune de Assieu	A l'unanimité
	D-2017-25 Avis sur le PLU de la commune de Saint Marcel lès Annonay	A l'unanimité
BS 07/06/17	D-2017-27 Avis sur le PLU de la commune de Beausemblant	A l'unanimité
	D-2017-28 Avis sur le PLU de la commune de Cheyssieu	A l'unanimité
	D-2017-29 Avis sur le PLU de la commune de Villette de Vienne	A l'unanimité
CS 04/07/17	D-2017-26 Suppression d'emploi – adjoint administratif	A l'unanimité
	D-2017-30 Autorisation au président à signer l'avenant de collaboration pour l'encadrement d'un doctorant ADEME	A l'unanimité
BS 05/07/17	D-2017-31 Avis sur le PLU de la commune de Moidieu Détrourbe	A l'unanimité
	D-2017-32 Avis sur le PLU de la commune de Epinouze	A l'unanimité

	D-2017-33 Avis sur le PLU de la commune des Roches de Condrieu	A l'unanimité
BS 06/09/17	D-2017-34 Avis sur le PLU de Ampuis	A l'unanimité
	D-2017-35 Avis sur le PLU de Saint Clair du Rhône	A l'unanimité
	D-2017-36 Avis sur la carte communale de Ponsas	
CS 19/09/17	D-2017-37 Adhésion au contrat cadre de prestations sociales 2018	A l'unanimité
	D-2017-38 Demande d'adhésion des CC Territoire de Beaurepaire et Val d'Ay au SMRR et extension du SCoT	Al'unanimité
BS 06/12/17	D-2017-39 Avis sur le PLU de Manthes	A l'unanimité
	D-2017-40 Avis sur le PLH de la CC Pilat Rhodanien	A l'unanimité





**Syndicat Mixte des Rives du Rhône**

Espace Saint Germain, Bâtiment L'Orion

30, Av. Général Leclerc 38200 VIENNE

[contact@scot-rivesdurhone.com](mailto:contact@scot-rivesdurhone.com)

[www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)

